Nations Unies

S/PV.7110

Conseil de sécurité

Provisoire



Soixante-neuvième année

7110e séance

Jeudi 13 février 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)

14-23480 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/36)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/96, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France et le Nigéria.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/36, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2137 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement burundais pour les pertes de vies humaines et de biens causées par les inondations et les glissements de terrain survenus à Bujumbura cette semaine. Nos pensées et nos prières vont aux victimes et à leurs familles en ces moments difficiles.

Le Burundi a accompli des progrès considérables depuis la fin du conflit civil. Les États-Unis sont un des solides partenaires du Burundi, surtout maintenant que ce pays est devenu un exportateur de paix et de stabilité, grâce à sa participation à des missions internationales de maintien de la paix et de stabilisation.

Des progrès réels ont certes été accomplis en matière de paix, de stabilité et de développement, mais l'impasse politique actuelle et les tensions croissantes dans le pays montrent qu'il est encore nécessaire que le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) maintienne une présence dans le pays pour contribuer à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale.

La loi sur les médias adoptée cette année, le récent limogeage du Premier Vice-Président de la République et les amendements constitutionnels qui ont été proposés menacent les délicats arrangements conclus pour le partage du pouvoir, qui ont permis le progrès du Burundi depuis la signature des accords d'Arusha en l'an 2000.

Les États-Unis appuient fermement les mandats du BNUB et l'action du Représentant spécial du Secrétaire général; nous les considérons comme des éléments cruciaux pour permettre au Burundi de continuer à asseoir pleinement la gouvernance démocratique et à instaurer la stabilité. La poursuite du partenariat du Gouvernement avec la mission des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'avec la communauté internationale en général, sera de plus en plus importante pendant la période précédant les élections de 2015, au cours de laquelle un dialogue inclusif et des compromis seront nécessaires de la part de tous les dirigeants politiques et de tous les partis politiques.

Nous nous félicitons que Gouvernement burundais ait sollicité la présence des Nations Unies durant tout le processus électoral. Nous considérons que cette présence jouera un important rôle de bons offices en tant que facteur de confiance et motivation diplomatique. Et nous comptons bien qu'elle fera une évaluation indépendante du déroulement des élections aux plans politique et technique. Nous exhortons le Gouvernement à ne pas essayer de faire cavalier seul durant cette période électorale cruciale et délicate, mais de faire bon accueil au partenariat et au concours que lui apporte la communauté internationale avec la présence des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les rapports que le Secrétaire général présentera

régulièrement au Conseil à cet égard, notamment sur les critères convenus.

Les États-Unis comptent bien continuer à travailler avec le Gouvernement et le peuple burundais en tant que partenaire dans la paix, la stabilité et le développement du Burundi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Niyonzima (Burundi) : C'est pour moi un grand honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Gouvernement burundais, et en mon nom propre, à l'occasion de l'adoption de la résolution 2137 (2014), sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), qui détermine le futur de notre coopération avec les Nations Unies.

Les dividendes de la paix, que les Burundais sont aujourd'hui en train de savourer, sont le fruit des efforts communs des Burundais et de la communauté internationale.

En date du 28 janvier 2014, dans cette même salle (voir S/PV.7104), le Gouvernement burundais interpellait la communauté internationale, pour qu'elle tienne compte des avancées significatives enregistrées par notre pays dans de multiples domaines et émettait le souhait de passer à un nouveau cadre de coopération avec l'ONU, le BNUB cédant progressivement place à une équipe de pays des Nations Unies au Burundi.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui, en préparant la résolution, ont pris en compte les préoccupations des Burundais, l'appropriation nationale et la souveraineté. Ma reconnaissance va en particulier à la France pour le travail de facilitation qu'elle a mené, à la satisfaction de tous. Et ma profonde gratitude est à la hauteur des difficultés qu'il y avait à parvenir à arrondir les angles.

Aux délégations qui, au départ, avaient hésité à soutenir la position du Gouvernement burundais, en faisant valoir quelques soucis en rapport avec la situation politique interne, je dis que je les comprends et les remercie très sincèrement. Elles veulent certainement du bien de mon pays. Je voudrais cependant rassurer le Conseil : les Burundais ont été assagis par de longues années des conflits fratricides à caractère politico-ethnique, et ont définitivement décidé d'enterrer la hache de guerre.

Les divergences apparentes au niveau des acteurs politiques burundais et de la société civile ne doivent pas inquiéter outre mesure les membres du Conseil, car ce ne sont souvent que des surenchères politiques liées à l'apprentissage de la démocratie. Et c'est plutôt une bonne chose que les partis politiques, les médias privés, les syndicats et les organisations non gouvernementales soient libres de s'exprimer. L'État n'intervient que très rarement, en cas d'outrage et d'outrance extrême, et ce pour assurer l'ordre public.

La décision de fermeture du BNUB à la fin de cette année constitue un début d'une nouvelle forme de collaboration avec le Gouvernement burundais et la fin d'une mission bien réussie.

Les questions des droits de l'homme, de protection des civils, de justice transitionnelle, du processus électoral et, surtout, de développement sont les préoccupations que nous tiennent cœur.

Je termine mon propos en remerciant encore une fois le Conseil pour la résolution, et j'informe les membres du Conseil le Gouvernement burundais prend bonne note des recommandations du Conseil de sécurité, réitère son engagement à aller toujours de l'avant dans la consolidation de la paix et à coopérer avec les Nations Unies et tous les autres partenaires pour mériter les appuis multiformes dont il a bénéficié de la part de la communauté internationale, et dont il continuera à bénéficier dans son combat pour la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour informer la communauté internationale à travers le Conseil, d'une catastrophe a frappé mon pays le dimanche 9 février dernier : une pluie diluvienne a fait plus de 60 morts, dont la majorité sont des enfants. Des habitations et d'autres infrastructures ont aussi été détruites. Le Gouvernement sollicite la solidarité internationale afin de l'aider à faire face à la crise humanitaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.